Image not found or type unknown

Le juge s'épanchera-t-il sur le dossier ?

Conseils pratiques publié le **22/02/2014**, vu **1533 fois**, Auteur : Jean de Valon, Avocat

Se présenter seul devant une juridiction n'est pas si simple qu'internet veut le faire croire

Il y a les mots, trompeurs et grandiloquents, que vendent les prétentieux bateleurs, du droit même.

On vous parlera de l'accès à la justice, pour faciliter au justiciable ce moment là, crucial s'il en est, où il se trouve devant le juge.

Crucial, ou funeste.

Car, partout, il sera insisté sur le fait que, ici, ou encore là, il n'y a pas besoin d'avocats.

Sur internet, les fossoyeurs du droit vont vendre des premières démarches judiciaires que le justiciable devra continuer seul.

Et il s'en va, ainsi, guerroyer, fragile fantassin, devant les juridictions et affronter l'artillerie adverse.

Seulement, pour les plus petites choses, le droit est devenu un labyrinthe piégeux et, peut-être, le justiciable paiera-t-il cher d'avoir écouté les voix de la démagogie qui jamais ne lui diront qu'un avocat, c'est utile et qu'un procès, c'est une opération chirurgicale.

Il y a,ainsi, dans les déclarations au greffe faites par les particuliers, parfois de quoi se morfondre.

Mais, dans celle-ci, comme un sourire, quand le demandeur écrit pour demander au juge de s'épancher sur son dossier.

Imagine-t-on, de même qu'il existe la combustion spontanée, un juge se liquéfier sur un dossier en une flaque ultime ?

Peu probable.

L'avocat, c'est comme le plombier ; s'en passer, parfois, génère des catastrophes…

Au fait, il est évoqué la création d'un Tribunal de première instance …

Avec représentation par avocat, ou pas ?

La sagesse le voudrait ; il y a fort à parier en conséquence que cela ne sera pas !

Jean de Valon

http://www.valon-pontier-avocats.com/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés